



COMMUNIQUÉ

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONFIRME L'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ STRATÉGIQUE D'AFFRÈTEMENT AÉRIEN À CEVA LOGISTICS, REPRÉSENTÉ PAR AUGUST DEBOUZY

Droit public et commande publique | 28/07/25 | Vincent Brenot Guillaume Potin



AÉRONAUTIQUE & DÉFENSE INDUSTRIE - PROJETS INDUSTRIELS

August Debouzy a représenté CEVA Air & Ocean International SE, société attributaire, dans le cadre du référé précontractuel introduit à l'encontre d'une procédure d'attribution d'un accord-cadre portant sur des prestations d'affrètement aérien.

Par une ordonnance du 21 juillet 2025, le tribunal administratif de Paris a rejeté le recours introduit, validant ainsi la régularité de la procédure et confirmant l'attribution à son client de ce marché stratégique.

CEVA Logistics est un leader mondial de la logistique de tierce partie qui fournit des solutions globales de chaîne d'approvisionnement pour connecter les personnes, les produits et les fournisseurs dans le monde entier.

L'équipe droit public d'August Debouzy était composée de Vincent Brenot (Associé) et de Guillaume Potin (Avocat Senior).
